

N° 2022-204

OBJET :*Choix du lieu pour la réunion du
conseil communautaire du
17 janvier 2023*

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 7 décembre 2022

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mirreille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....25
pour :.....25
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX,
- par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Yannick TRABICHET,
- par Jean-François MUFFAT à Fabien TROMBERT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'art.L.5211-11,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant que le siège administratif de la CCHC ne dispose pas d'une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des conseillers communautaire,

Considérant que le conseil communautaire peut se réunir dans un autre lieu à condition que ce dernier se situe sur le territoire d'une de ses communes membres, qu'il permette l'accueil du public dans de bonnes conditions et que les élus en aient été informés,

Considérant la proposition de la commune de Montriond de mettre à disposition sa salle du Domaine du Baron pour la prochaine réunion du conseil communautaire prévue le 17 janvier 2023,

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de tenir la réunion du 17 janvier 2023 dans la salle du Domaine du Baron de Montriond.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **autorise** le déroulement de la séance du conseil communautaire du 17 janvier 2023 dans la salle du Domaine du Baron à Montriond,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :